

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 47 (1950)
Heft: 4

Rubrik: La vie de nos sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

† Constant BOSSON



Le 17 février dernier un nombre considérable de parents et d'amis accompagnaient au champ du repos une forte personnalité, Monsieur Constant Besson, ancien juge de paix, membre fondateur de la Section du Gros de Vaud.

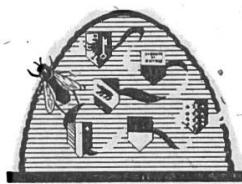
Fils d'apiculteur, il apprit à son tour à aimer et à soigner les abeilles. A la tête d'un grand domaine rural et d'un important rucher, il savait donner à l'un comme à l'autre le temps qu'il fallait. Energique travailleur, d'un abord agréable, il sut conquérir l'estime de ses concitoyens, aussi fut-il chargé de fonctions diverses et honorifiques. Il présidait encore il y a deux ans, l'Assemblée générale du Moulin d'Echallens malgré ses 89 ans. Fatigué, cherchant un peu de repos, après une vie active, il se retira auprès d'un neveu dans sa belle propriété de la Coulisse. C'est là que la mort l'a enlevé à l'affection de ses parents et de ses amis.

Apprentis, disait-il souvent, nous le sommes durant toute la vie. Lui, s'il se disait apprenti, nous, nous le considérons comme un maître.

A ses neveux, ses parents nous adressons nos sentiments de bien sincères condoléances.

Poliez-le-Grand, le 5 mars.

R. M. N.



LA VIE DE NOS SECTIONS

Section des Alpes

Séance d'hiver. — Elle eut lieu à Aigle, au local habituel, le 12 février écoulé. La participation fut importante, malgré un temps peu engageant. Nos amis de la montagne n'avaient pas hésité à braver les frimas pour venir fraterniser un instant avec leurs collègues de la plaine et des monts.

Trois admissions sont validées, le procès-verbal de l'assemblée d'automne lu et adopté, ainsi que le rapport du président pour l'année 1949.

Ce compte rendu mériterait mieux qu'une simple mention, tant son auteur y a mis son talent et son cœur pour y relater fidèlement les heures et malheurs de la Section au cours de l'exercice écoulé ; mais il ne faut pas « encombrer » inutilement les pages du *Journal*. Rappelons pour mémoire que la Section des Alpes a eu durant l'exercice trois assemblées et une course en famille ; les groupes ont organisé neuf rencontres durant la saison active ; la récolte de 1949 fut médiocre, voire très faible dans certaines régions, mais ce fut un miel de qualité supérieure partout ; le Comité chercha à donner à chaque réunion un caractère utilitaire, sans négliger bien entendu le côté instructif et éducatif de l'apiculteur ; la question du recrutement n'a pas été oubliée non plus, elle sera intensifiée en 1950 ; enfin la belle conclusion de son travail a montré à quel idéal, nous tous, devrions tendre : « Dans une communauté telle que la nôtre, l'essentiel n'est-il

pas d'obtenir la collaboration du plus grand nombre, l'intérêt actif à toutes les institutions d'utilité générale, de susciter des dévouements, de créer et d'entretenir un état d'esprit favorable, osons le mot : des sentiments d'affection consiante, de solidarité effective ? Bref : former une famille unie non seulement par l'intérêt commun, mais par le cœur et l'âme. Puisse cette âme collective se raffermir et s'enrichir sans cesse par la bonne volonté et la collaboration spontanée de chacun ».

La *causerie sur le coussin-nourrisseur*, que nous fit M. Fankhauser, fut suivie avec la plus grande attention et goûtee de tous les participants. Il faut dire d'emblée que notre président avait eu l'excellente idée de réunir un certain nombre de ces coussins-nourrisseurs, en s'adressant à des constructeurs professionnels ou à des amateurs ; ce qui lui permit d'avoir à sa disposition une gamme suffisante d'appareils, et, partant de pouvoir donner à ses auditeurs une véritable leçon, concrète, actuelle et comparative sur cet accessoire qui a acquis droit de cité, puisqu'il fait maintenant partie intégrante de la ruche qu'on nous vend, au même titre que la hausse et les partitions.

Après un très court historique, M. Fankhauser montra les incontestables services que rend le coussin-nourrisseur. Il en caractérise et les dimensions du châssis et la capacité du bassin. Il doit réunir au moins huit qualités s'il est bien compris. L'examen critique lui permet de déclarer qu'on s'est enfin mis d'accord sur la contenance du récipient : 2 litres au moins et que les cotes les meilleures pour un coussin D-B semblent être de 50 cm. sur 48,5 cm. sur 7 cm. Un dispositif est à prévoir afin que le nettoyage du sirop puisse se faire par les abeilles elles-mêmes ; un regard constitué soit par une lame de celluloid ou une bande de toile métallique est désirable, pour contrôler la montée des abeilles ou pour amorcer l'appareil ; les parties constituantes doivent être absolument interchangeables, avec montage et démontage faciles et aisés ; pour les motifs de commodités, un couvre-cadres indépendant est préférable, plutôt que combiné avec le châssis ; enfin, dernier argument et non le moindre, il faut se pénétrer du rôle attribué à un tel appareil : c'est à la fois un nourrisseur et un coussin, c'est-à-dire un instrument de distribution et de protection. Donc vouer au coussin une grande attention, le bourrer avec soin de matières mauvaises conductrices de calorique et que le couvercle du bassin plaque parfaitement sur son siège.

Une discussion intéressante suivit où diverses opinions se firent jour, ce qui permit non seulement de constater que le coussin-nourrisseur est à la mode, mais qu'il a aussi dans notre section d'irréductibles adversaires. Il risque de favoriser la fraude disent certains détracteurs, tandis que d'autres le trouvent trop cher à acquérir.

Comme de bien entendu, M. Fankhauser fut vivement applaudi et remercié pour son intéressante causerie.

Les groupes régionaux sont invités à reprendre leur activité avec le renouveau, et qui consiste à remettre sur le métier — et au rucher — tout ce qui a trait à l'apiculture élémentaire. De plus, le Comité leur demande de mettre l'accent sur un sujet d'ordre plus général : le maniement des abeilles.

Aux propositions individuelles, un tollé de questions, remarques et réflexions, parfois tout qu'amènes, assaillit le Comité, et relatif uniquement au « Journal Suisse d'Apiculture », successeur du « Bulletin de la S.R.A. » dès janvier 1950.

Dans l'incapacité de répondre, parce que non renseigné lui-même, le Comité ne put qu'enregistrer les doléances exprimées. Il a été dans l'obligation, d'autre part, d'adresser au Comité central une résolution qui lui a été présentée et qui fut votée à l'unanimité par l'assemblée.

Cette résolution proteste contre les modifications qui ont été apportées à l'organe de la S.A.R. sans consultation préalable des Délégués et des Sections. Elle demande que la question soit reprise, à la base, à la prochaine assemblée des délégués. Pour l'instant, elle désapprouve avec vigueur ces changements faits sans raison d'être, ni urgents et par surcroît imposés arbitrairement.

Pour terminer, un sociétaire invite le Comité à demander ce qu'il en est exactement au sujet de la réédition de la « Conduite du Rucher », actuellement

épuisée, et dont le Comité central paraît se désintéresser maintenant totalement, après en avoir pourtant posé les premiers jalons et même préparé la refonte.

Puis vint le tirage de la tombola : 46 lots, dont quelques-uns offerts et billets entièrement vendus. Cela ne se raconte pas, il faut le voir. Les chanceux furent en progrès.

Et ce fut sur la note gaie que le Président mit le point final, donnant rendez-vous à Crebelley, rière Noville, en mai.

Du 20 février 1950.

A. PORCHET.

REMERCIEMENTS

A l'occasion de l'assemblée des délégués du 11 mars, M. Charles Thiébaud a donné sa démission de membre du Comité central au sein duquel il s'est dévoué pendant 25 ans. Nous ne pouvons enregistrer cette décision sans le remercier pour tout son travail pendant cette longue période, impossible de faire même un résumé de la grande activité de cet ami des abeilles et des apiculteurs. Il a donné le meilleur de ses loisirs au service de la Société romande d'apiculture qu'il aimait comme une seconde famille. Pendant un quart de siècle il a œuvré en notre faveur, soit dans le service des annonces ou du sucre, soit à l'Office du miel, soit dans le jury des concours de ruchers. Sa grande expérience pratique et ses connaissances apicoles très étendues en faisaient un expert incontesté en pays romand, en Suisse et dans les congrès internationaux. Il a bien mérité les remerciements que nous lui adressons au nom des apiculteurs et plus spécialement au nom des apiculteurs neuchâtelois qu'il a représentés avec fidélité au Comité romand.

Le président des Neuchâtelois : PERRENOUD.

Société d'apiculture de Lausanne

La réunion amicale d'avril aura lieu le samedi 15 avril, à 20 h. 15, à La Cloche, rue Pichard 20.

Sujet : « Les maladies des abeilles ». Un tableau donnant les symptômes et les traitements sera offert au prix de fr. 0.20.

Le Comité.

Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale : lundi 17 avril (au lieu du 10, lundi de Pâques) à 20 h. 30 précises, au local rue de Cornavin 4.

Sujet : « Que faire à la première visite de printemps ? ».

Société d'apiculture Ajoie-Clos-du-Doubs

Les membres de la Société sont informés que l'assemblée générale annuelle aura lieu le dimanche 23 avril à 14 heures, Hôtel du Jura-Simplon à Porrentruy et que nous comptons sur une nombreuse participation. Nous rappelons aussi à tous les membres l'assurance loque et noséma obligatoire art. 15 des statuts. La cotisation est de 0.30 ct. par an et par ruche à verser à M. Léon Mouche, à La Ferrière, compte de chèque IVb 1398 La Chaux-de-Fonds, jusqu'à fin avril au plus tard.

Le Comité.

Fédération des Sociétés d'apiculture du Jura bernois

Tous les membres de la Fédération recevront prochainement un bulletin de versement qu'ils voudront bien utiliser, au plus vite, pour le paiement de leur prime d'assurance contre les maladies, loque et noséma. Nous rappelons que cette prime est de 30 centimes par colonie. Si cette modeste contribution ne garantit pas le rucher contre les atteintes du mal, elle vous aide à le reconstituer en cas de sinistre. Vous vous associez en même temps aux mesures de précautions que prend votre Comité pour enrayer la propagation des épidémies.

Que chacun remplisse ses obligations envers la caisse jusqu'au 31 mai, dernier délai. Le plus vite sera mieux. Evitez-vous des frais de remboursement et pensez au travail supplémentaire que votre négligence occasionne au caissier. Vos obligations remplies, vous pourrez faire valoir vos droits aux indemnités en cas de sinistre.

Le caissier : L. MOUCHE.

Montagnes neuchâteloises

Réunion amicale le vendredi 14 avril, à 20 heures, au Buffet de la Gare, 2e classe, *au Locle.*

Pour le secrétaire : G. BEYNER.

Association romande des apiculteurs-éleveurs

Cours d'élevage de reines

Un cours sera donné les 3 et 4 juin prochains au rucher de M. Bovay, à Romanel. Il est offert à tous les membres actifs et passifs de l'A.R.A.E. Ceux qui participeront s'annonceront au président d'ici au 30 avril prochain en indiquant s'ils désirent la pension complète ou non. La caisse payera une partie des frais.

Le cours sera donné par MM. Porret, Ruckstuhl et Bovay. Le programme complet sera envoyé à chaque participant. Nous espérons que les apiculteurs-éleveurs répondront nombreux à notre invitation.

Nous donnons encore un dernier délai pour les membres qui désirent obtenir des reines étrangères, soit jusqu'au 15 avril.

Pour l'A.R.A.E. : Le président : R. CURTY.

La Section d'apiculture du Val de Travers en ballade

Le 1er mars 55 apiculteurs et apicultrices quittèrent le Vallon de grand matin. Où allèrent-ils ? A Berne, chers collègues, visiter, malgré la froide bise, les laboratoires du Liebefeld. Ils entendirent des conférences et eurent la satisfaction d'admirer de savantes préparations microscopiques. Ils remercièrent les dévoués chercheurs de la science apicole et s'en furent au cours de l'après-midi dans les musées d'histoire naturelle et des Beau-Arts. Les plus jeunes parcoururent encore le Palais fédéral. Le soir étant venu ils regagnèrent la verte vallée, leur curiosité satisfaite et le cœur joyeux. *Le Grand méchant Loup.*

Section Jura-Nord

L'assemblée de printemps, coïncidant cette année avec la fête du jubilé de la Section, se tiendra plus tardivement qu'à l'ordinaire et aura lieu dans la seconde quinzaine de mai.

Les membres de la Section recevront une convocation personnelle et un appel paraîtra dans le prochain numéro du journal.

Le Comité.

Section du Gros de Vaud

Notre section a tenu son assemblée d'hiver le 22 janvier à Echallens, sous la présidence de M. R. Mermoud.

Les opérations statutaires ne donnent lieu à aucune observation. Les comptes, grâce à l'achat du sucre en commun laisse un léger bénéfice d'exercice.

La deuxième partie de la séance fut enrichie par la conférence de M. Numa Clément sur un sujet toujours actuel : « La législation apicole ».

En homme de loi, le conférencier traita habilement son sujet, avec clarté et concision. Il répondit également aux nombreuses questions qui lui furent posées. Quand il s'agit d'installer un rucher, il faut penser à sa responsabilité vis-à-vis des tiers, à une quantité de questions de détail, car il ne faut pas que les abeilles incommodent les voisins, ou soient dangereuses pour les passants, les travailleurs. L'apiculteur ne prendra jamais assez de précautions. Son but doit

être de faire aimer les abeilles. L'apiculteur, dans ce domaine fait-il son devoir ? Nous en doutons un peu.

Après cette intéressante et utile conférence M. Clément parla de la vie du savant que fut François Huber. Il nous parla de ses observations, de ses découvertes.

L'après-midi se passa comme un rêve, mais avant de se quitter on a partagé le verre de l'amitié et exprimé à M. Clément notre sincère reconnaissance.

Le secrétaire : S. CHAMBETTAZ.

Bibliographie

Comment guérir, vitaliser et faire produire votre rucher, par Robert Lutz et L. H. Centre d'études apicoles de Tunis. 214 pages.

La première partie de cet ouvrage donne des renseignements sur la Méthode que l'auteur a mise au point et révèle les moyens simples permettant de reconnaître les symptômes des maladies ; la deuxième est réservée aux soins.

Selon R. Lutz, ce seraient la nosemose et l'amibiase, transmises par la fausse-teigne, qui prépareraient le terrain aux loques. Il a mis au point une série de solutions qui permettent le traitement général annuel curatif et préventif de ces maladies.

P. Z.

Il sera tenu compte, dans cette rubrique, de tout ouvrage dont deux exemplaires parviendront à la Rédaction.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Adressez-vous :

AU PRÉSIDENT, M. Paul Meunier, Martigny-Bourg, tél. (026) 6 11 56, pour toutes communications d'ordre général.

A L'ADMINISTRATEUR-CAISSIER, M. M. Soavi, Gingins s/Nyon, chèques postaux II 1480, tél. (0 22) 9 93 56 (pour Lausanne 0 23), pour les abonnements suisses et étrangers, échanges, changements d'adresse, cahiers de comptabilité apicoles, insinnes, diplômes, statuts et emboîtages pour collection annuelle du Journal.

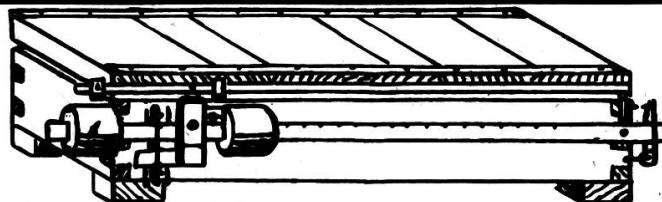
POUR LES ASSURANCES, à M. Paul Meunier, Martigny-Bourg, tél. (0 26) 6 11 56.

AU RÉDACTEUR, M. A. Valet, Av. de Plan 15, Morges, tél. (0 21) 7 27 42, pour toutes communications et articles concernant le Journal.

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET CONTRÔLE DU MIEL, à M. J. Dietrich, rue Grimoux 12, Fribourg, chèques postaux IIa 1198.

POUR LES PESÉES DE RUCHES ET STATIONS D'OBSERVATIONS, à M. J. Walther, Delémont.

ABONNEMENT JOURNAL SUISSE D'APICULTURE. Pour la Suisse Fr. 7.— par an, payable à l'avance. Ch. post. II. 1480. Etranger Fr. 8.—. Par l'intermédiaire des sections, on reçoit le Journal à prix réduit avec les avantages gratuits suivants : assurances resp. civile et vols, bibliothèque, conférences, renseignements, etc.



Balances en tous genres

G. SCHENKEL
MOIRY / LA SARRAZ

Bibliographie

L'arnia « Excelsior », par Luigi Bartoloni. Ed. Tipografia del Savio. 9 pages avec planches.

L'auteur a observé que, lors du transport de ruches, il y a quelquefois perte d'abeilles due à l'asphyxie provoquée par l'obstruction du trou de vol par les ouvrières. M. Bartoloni a créé un type de ruche avec porche qui peut se fermer avec un cadre tendu d'une toile métallique fine. Ainsi, les ouvrières pouvant sortir et se tenant dans le porche lui-même, laissent le trou de vol ouvert, ce qui permet l'aération normale de la colonie.

Pour la

RUCHE SUISSE

(Bürki-Jecker)

une seule adresse :

M. Staedeli

La Ferrière (Jura bernois) Téléphone (039) 8 11 17

Ruchers-pavillons démontables, ruches et accessoires

A vendre

un rucher pavillon démontable de 7 m. de long, 3 m. de large, pouvant contenir 50 ruches, dont 20 ruches peuplées, exemptes de maladies.

S'adr. à Aloïs Cornut, Viilarzcl (Vaud).

LA PUBLICITE

dans le

JOURNAL SUISSE D'APICULTURE

(Organe officiel de la Société Romande l'Apiculture)

porte et rapporte beaucoup

Service des annonces du « JOURNAL SUISSE D'APICULTURE »

Les annonces coûtent : page couverture fr. 110.—, 1 page fr. 100.—, 3/4 page fr. 85.—, 1/2 page fr. 60.—, 1/4 page fr. 30.—, 1/8 page fr. 15.—, 1/16 page fr. 7.50. Ces prix s'entendent nets.

Les annonces doivent parvenir à la gérance jusqu'au 16. Après cette date la parution n'est plus garantie.

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à M. Charles THIEBAUD, Cormondrèche. Tél. 6 15 25. Chèques postaux IV 1370.

AVIS DE LA RÉDACTION

Les articles ordinaires doivent parvenir au rédacteur au plus tard le 20 du mois précédent. Les travaux plus importants sont reçus jusqu'au 15. Les communiqués et convocations des sections sont reçus jusqu'au 22, dernier délai.

Attention aux communiqués des sections à la fin du présent numéro.